



Revalorisation indemnitaire exposée par le ministère :

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE (IFSE)

	Gains province	Gains Ile-de-France	Effectifs prov / IDF	Gains moyens pondérés
ASS				
Brut annuel	2 000 euros	3 400 euros	2 102 / 544	2 288 euros
Net annuel	142 euros	242 euros		163 euros
CTSS				
Brut annuel	2 600 euros	4 400 euros	270 / 80	3 012 euros
Net annuel	185 euros	313 euros		215 euros

COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Le ministère souhaite une convergence nationale des montants de CIA. Des crédits seraient alloués aux académies dont les montants de CIA sont inférieurs à la moyenne nationale : 550 euros pour les ASS et 700 euros pour les CTSS.

La CGT Éduc'action exige :

- ◆ La revalorisation des grilles indiciaires à hauteur de la catégorie A Type pour les AS et A+ pour les CTSS.
- ◆ L'attribution du CTI (49 points d'indice soit une augmentation de salaire de 189€ net/mois)
- ◆ Le refus du salaire au mérite
- ◆ L'abandon de la proratisation des indemnités REP/REP+
- ◆ L'intégration de l'IFSE au traitement
- ◆ Une enveloppe de frais de déplacement à la hauteur des besoins ainsi que la revalorisation de ces frais

CGT Éduc'action

263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL CEDEX

 01 55 82 76 55

 www.cgteduc.fr

 usen@cgteduc.fr

 @CGTEducationofficiel

 @cgt_educ

 @cgteducation